



Conseil Municipal

Extrait du Registre des Délibérations

Réunion du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 13 juin 2017.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de procurations de vote :	06

PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire
M. BONNET Jacky, Mme AVRIL Annie, M. GOURDON Jean-François, Melle SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme FOURRIER Maud et Mme CHEVALEYRE Chantal, Adjoint
Mme CLERAC Marcelle, Mme DUMAINE Francine, M. AUBINEAU Joseph, Mme BILLAUD Marie-Christine, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. BELLEFAYE Jacques, Mme ROUSSEL Christine, M. DEPLANQUE Pierre, Mme THOMAS Dolorès, Conseillers municipaux.

EXCUSES - ABSENTS

Mme HOURY Marylin, M. PENELLE François
M. DORE Jean-Jacques, M. BLONDEL Eric, M. COURTAUD Frédéric, M. BESSON Luc

PROCURATIONS DE VOTE

M. LAMBERT Christian à Mme CHEVALEYRE Chantal
Mme RIVOISY Martine à Mme AVRIL Annie
M. GUITARD Daniel à M. BELLEFAYE Jacques
M. BOUAZZA Laïd à Mme CLERAC Marcelle
Mme PICHON Delphine à M. DAURE Jean-François
Mme LOBIT Christelle à M. AUBINEAU Joseph

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme DUMAINE Francine



**FINALE « COUPE CHARENTE » DE FOOTBALL
DELIBERATION N°2017/06 – 095**



FINALE « COUPE CHARENTE » DE FOOTBALL DELIBERATION N°2017/06 – 095

La finale de la Coupe Charente s'est tenue le 11 juin 2017 au stade Lebon à Angoulême.

Les équipes de La Couronne et de Nersac ont disputé cette finale.

Dans le cadre de l'organisation de cette coupe, le bus communal (sans chauffeur) a été prêté au Club Omnisports Couronnais de Football afin d'assurer le transport des joueurs entre La Couronne et le stade.

La collectivité a également pris en charge la location d'un bus STGA pour le transport des enfants et des accompagnants en priorité et d'autres supporters en fonction des places disponibles, soit un coût de 258 € TTC.

Le Club Omnisports Couronnais de Football a assumé à ses frais :

- l'achat des entrées à destination des accompagnants des enfants bénéficiant de la gratuité d'accès : soit 50 places à 5 € (250 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :

DE PRENDRE en charge les frais liés à l'achat des entrées soit 250 € au total,

DE VERSER une subvention de 250 € au Club Omnisports Couronnais de Football,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, le 23 juin 2017

Le Maire,

Jean-François DAURÉ

